

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

CANTON DU MONT-BLANC
CHAMONIX-MONT-BLANC

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE
CHAMONIX-MONT-BLANC

PISTES ET SENTIERS
BC/JL

ARRETE DU MAIRE

Objet : Restriction de circulation

Le Maire de la Commune de CHAMONIX-MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation des piétons et VTT sur la piste 4x4 au droit de la télécabine de la Flégère à l'occasion des travaux d'élargissement de la piste 4x4 sous le refuge prévus par la Compagnie du Mont-Blanc.

ARRETE

Fermeture de la piste 4x4 au droit de la Télécabine de la Flégère

Du 20 septembre au 10 octobre 2021 inclus

Article 1 - La circulation est interdite aux piétons, VTT sur la piste 4x4 au droit de la télécabine de la Flégère du lundi 20 septembre au dimanche 10 octobre 2021 (cf. plan joint). Des déviations seront mises en place.

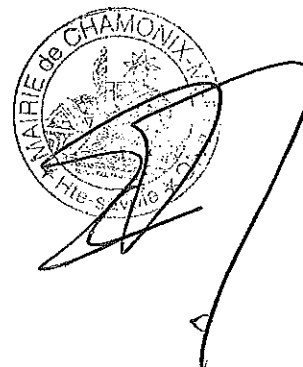
Article 2 - La mise en place de la signalisation, des déviations ainsi que de leurs maintenances seront assurées par le **service pistes et sentiers** sur les fermetures de sentiers. **L'entreprise qui réalisera les travaux** est chargée de la signalisation et de la sécurisation au droit du chantier.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX-MONT-BLANC, le :

15 SEP. 2021

Pour le Maire,
Éric FOURNIER



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le :
Notifié ou publié le :

**ARRETE DE FERMETURE DE LA PISTE 4x4
AU DROIT DE LA TELECABINE DE LA FLEGERE**

DU 20 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 2021

SENTIER FERME

